

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015336	Date d'inspection Le 06 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie la Mélodie (2014) Inc.		Numéro de téléphone (506) 384-7788	
Adresse 309 chemin Fox-Creek Dieppe NB E1A 7M5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.

Au moment de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés:

- Le ratio enfant-personnel
- l'aire de jeux extérieure
- Si les effets personnels de l'enfant qui y sont apportés
 - a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant;
 - b) ne servent qu'à l'usage exclusif de l'enfant;
 - c) soient rangés séparément pour chaque enfant

Aucune non-conformité

Lors de la visite, les enfants se préparent pour une sortie au zoo, en cette journée ensoleillée.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 juin 2024

Date

original signé par
Tina LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 juin 2024

Date